

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Commune de ROQUES,
Par arrêté n° 71/22-Urb en date du 20 avril 2022,**

Le Maire de ROQUES a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du P.L.U. de ROQUES pour la création d'un nouvel établissement municipal d'enseignement public de 1^{er} degré. A cet effet, M. BOCAHUT Fabrice, exerçant la profession de militaire retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Mme la Présidente du Tribunal administratif de TOULOUSE.

L'enquête se déroulera à la mairie de ROQUES – Annexe du Pôle Patrimoine Environnement Urbanisme (Place Jean Jaurès) du 10 mai 2022 à 9h30 au 09 juin 2022 à 18h30 (soit pendant 31 jours consécutifs) aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi : 14h-17h / mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h 14h-17h / vendredi : 9h-12h)

M. le commissaire enquêteur recevra à la mairie de ROQUES – Annexe du Pôle Patrimoine Environnement Urbanisme (Place Jean Jaurès) aux jours et heures suivants :

- **Mardi 10 mai 2022 de 9h30 à 11h30**
- **Samedi 28 mai 2022 de 9h30 à 11h30**
- **Jeudi 09 juin 2022 de 16h30 à 18h30**

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique et des pièces qui l'accompagnent, du rapport sur les incidences environnementales et son résumé non technique, de l'avis de l'autorité environnementale ainsi que des avis des personnes publiques associées et consultées :

- Sur le site internet suivant : <https://www.mairie-roques.fr/> ;
- En format papier sur le lieu de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public sur le lieu de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant le délai de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- En les consignant sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, disponible sur le lieu de l'enquête pendant les heures d'ouverture ;
- Par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de ROQUES Commissaire Enquêteur Place Jean-Jaurès 31120 ROQUES ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.publique@mairie-roques.fr

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public formulées par écrit, par courrier postal ou électronique seront consultables sur le registre papier mis à la disposition du public et/ou accessibles sur le site : <https://www.mairie-roques.fr/>.

Toute personne peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête ainsi que des observations et propositions formulées pendant toute la durée de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Maire, sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la mairie de ROQUES et sur le site internet : <https://www.mairie-roques.fr/>.

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil municipal délibérera sur l'approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du P.L.U.

Les informations relatives au dossier peuvent être demandées par courrier adressé en mairie ou par courrier électronique à l'adresse : urbanisme@mairie-roques.fr, à l'attention de M. MOLINIER Michel, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme.

Le Maire, Sylvain MABIRE

Mairie de ROQUES - Place Jean Jaurès 31120 ROQUES - 05.61.72.83.00